



Accident de la route responsabilité

Par **Marou34**, le **20/06/2018 à 04:01**

Bonjour

samedi j'ai eu un accident de la route je circulais en moto sur une

double voix séparé par un terre plein central , je roulais donc à gauche et il y avait une voiture à droite qui a déboulé d'un coup sans clignotant je n'ai pas pu l'éviter je l'ai taper sur le clignotant arrière , d'après vous qui est responsable lui car il a changeais de files ou moi qui suis rester sur ma file mais n'ai pu éviter le choc ?

D'ailleurs le mec roulais en tong je l'ai bien dit à l'assureur et j'ai deux témoins qui l'on vu le faire une queue de poisson et que je n'ai pas pu l'éviter
Merci de votre aide

Par **chaber**, le **20/06/2018 à 06:36**

bonjour

Comment est rédigé le constat amiable:

- croix pour A croix pour B
- plan précis
- observations
- les témoins sont-ils mentionnés?

Par **Lag0**, le **20/06/2018** à **07:26**

Bonjour,

Effectivement, si le constat est correctement rempli, c'est à dire :

- pour vous case 9 cochée : roulait dans le même sens et sur une file différente.
- pour l'autre conducteur, case 10 : changeait de file.

Vous n'aurez aucune responsabilité (j'ai malheureusement testé le même accident que vous).

Mais c'est avant tout le constat qui compte et ces 2 cases...